



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 8 décembre 2022

Le huit décembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 14 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, Mme Hélène QUÉMERÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Richard LOPEZ, Mr Vincent CAILLÉ, Mr Sébastien BESSON

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mr Benoît COUTEAU) et Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMERÉ)

Secrétaire de séance : Mr Pascal BOUTON

2022-12-08-007 – CONSTITUTION DE SERVITUDES DANS LE CADRE DE L'ÉCHANGE DE PARCELLES RUE DE L'ÉGLISE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

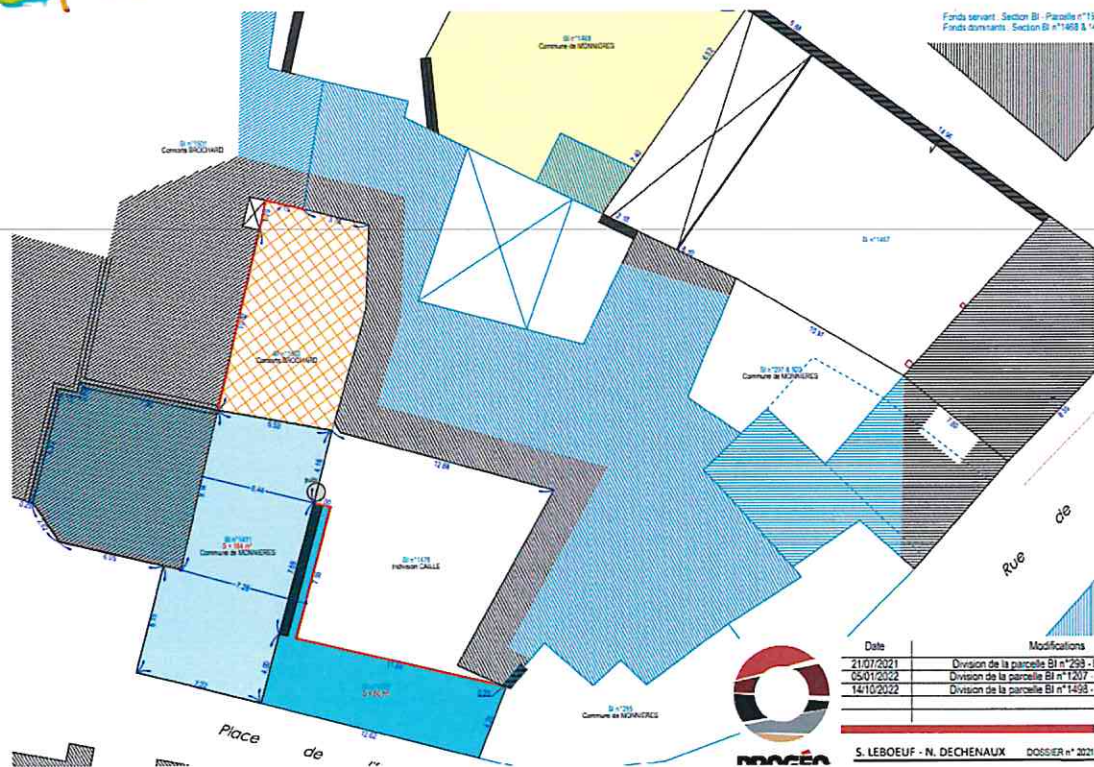
Vu le projet d'acte notarié présenté par la cabinet notarial MENANTEAU

Considérant ce qui suit :

Lors du conseil municipal du 08/07/2021, la décision a été prise de valider l'échange de parcelles avec les consorts HEURTEAU, à savoir la commune cède aux consorts HEURTEAU la parcelle BI 1401 de 132 m² et une partie de la parcelle de 70 m² (1400), soit 202m². En échange, la commune acquiert la parcelle BI 1403 de 53 m² et le mur de 7 m² sur la parcelle BI 1402. Le muret avec fondation sur la nouvelle limite de propriété sera à la charge de la commune.

Lors du conseil municipal du 9 décembre 2021, la décision a été prise de valider l'échange avec les consorts CAILLÉ qui ont racheté les parcelles aux consorts HEURTEAU.

Lors du conseil municipal du 10 février 2022, la décision a été prise de valider l'échange de la parcelle BI1468 (anciennement BI1400 et BI1401) appartenant à la commune contre la parcelle BI1479 (anciennement BI1402 et BI1403) appartenant aux consorts Caillé.



Afin de pouvoir signer l'acte notarié confirmant l'échange de parcelles entre la commune de Monnières et les consorts Caillé dont la signature est prévue le 15 décembre 2022, il est proposé au conseil municipal :

- De prendre acte des différentes divisions cadastrales suivantes :
 - o La parcelle BI298 est divisée en 2 parcelles BI1467 et **BI1468 (parcelle communale faisant l'objet de l'échange)**
 - o La parcelle BI1410 est divisée en 3 parcelles 1498, 1499 et 1500
 - o La parcelle BI1498 est divisée en 2 parcelles 1501 et 1502
 - o La parcelle BI1207 est divisée en 2 parcelles BI1478 et **BI1479 (parcelle des consorts Caillé faisant l'objet de l'échange)**
- De valider les différentes servitudes suivantes (dont les plans sont joints à la présente délibération):
 - o Une servitude de passage et de tréfonds
Les propriétaires du fonds dominant souhaitent bénéficier d'une servitude de passage et de tréfonds à l'effet d'accéder aux fonds dominants depuis la voie publique et inversement et de permettre le maintien et l'installation de toutes canalisations et gaines techniques en sous-sol du fonds servant.
 - o Une servitude de tour d'échelle
Cette servitude a pour objet de permettre au propriétaire du fonds dominant d'entretenir, réparer et éventuellement reconstruire le mur nord-ouest du bâtiment édifié sur le fonds dominant.
 - o Une servitude de surplomb de toiture et d'écoulement des eaux pluviales
La servitude concerne les besoins suivants :
 - Autoriser que le toit du bâtiment édifié sur le fonds dominant surplombe le fonds servant
 - Permettre l'écoulement des eaux pluviales provenant du bâtiment édifié sur le fonds servant
 - o Une servitude de stationnement
La servitude concerne le stationnement de deux véhicules légers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :



- PREND ACTE des différentes divisions cadastrales suivantes (dont les plans sont joints à la présente délibération):
 - o La parcelle BI298 est divisée en 2 parcelles BI1467 et **BI1468 (parcelle communale faisant l'objet de l'échange)**
 - o La parcelle BI1410 est divisée en 3 parcelles 1498, 1499 et 1500
 - o La parcelle BI1498 est divisée en 2 parcelles 1501 et 1502
 - o La parcelle BI1207 est divisée en 2 parcelles BI1478 et **BI1479 (parcelle des consorts Caillé faisant l'objet de l'échange)**

- VALIDE les différentes servitudes suivantes :
 - o Une servitude de passage et de tréfonds
Les propriétaires du fonds dominant souhaitent bénéficier d'une servitude de passage et de tréfonds à l'effet d'accéder aux fonds dominants depuis la voie publique et inversement et de permettre le maintien et l'installation de toutes canalisations et gaines techniques en sous-sol du fonds servant.
 - o Une servitude de tour d'échelle
Cette servitude a pour objet de permettre au propriétaire du fonds dominant d'entretenir, réparer et éventuellement reconstruire le mur nord-ouest du bâtiment édifié sur le fonds dominant.
 - o Une servitude de surplomb de toiture et d'écoulement des eaux pluviales
La servitude concerne les besoins suivants :
 - Autoriser que le toit du bâtiment édifié sur le fonds dominant surplombe le fonds servant
 - Permettre l'écoulement des eaux pluviales provenant du bâtiment édifié sur le fonds servant
 - o Une servitude de stationnement
La servitude concerne le stationnement de deux véhicules légers.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer l'acte notarié relatif à cet échange de parcelles et intégrant ces différentes servitudes.

- VALIDE la prise en charge financière par la commune des frais liés à cet acte notarié.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le secrétaire de séance
Pascal BOUTON

Registre certifié conforme,

Le Maire
Benoît COUTEAU

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022



ID : 044-214401002-20221208-2022_12_08_007-DE
